

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 22 novembre 2002

COMMUNIQUÉ

Fredericton, le 22 novembre 2002

L'amélioration des soins de santé, les paiements de péréquation, les changements climatiques et la coopération régionale étaient les principaux sujets au programme de la réunion du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique qui a eu lieu aujourd'hui, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique s'entendent sur un certain nombre de questions d'intérêt national et régional, notamment :

- un énoncé de position commune sur l'amélioration des soins de santé;
- la nécessité que le gouvernement fédéral redevienne un partenaire financier à part entière avec les provinces et les territoires pour assurer la viabilité du système de santé partout au Canada;
- l'obligation de renforcer le programme de péréquation;
- un appel au gouvernement fédéral pour qu'il collabore avec les provinces et territoires au sujet des changements climatiques; et
- l'engagement à poursuivre leur démarche dynamique vers une coopération régionale accrue dans le but d'améliorer les services publics et de réduire les obstacles aux échanges commerciaux dans la région.

Amélioration du régime de soins de santé

Les premiers ministres Lord, Grimes, Hamm et Binns estiment que la santé constitue la principale priorité pour la population du Canada atlantique. Ils ont donc élaboré un énoncé de position commune sur l'amélioration du régime de soins de santé (ci-joint), qu'ils comptent présenter à la Réunion des premiers ministres sur la santé.

Ils demandent tous les quatre au gouvernement fédéral de devenir un partenaire financier plus significatif du régime de soins de santé. Ils ont l'intention de préconiser un nouveau partenariat de financement entre le gouvernement fédéral et les provinces à la prochaine Réunion des premiers ministres sur la santé qui aura lieu au début de la nouvelle année.

Les provinces de l'Atlantique continuent d'être des chefs de file en matière de coopération interprovinciale dans la prestation de services de santé.

Accords fiscaux

Les premiers ministres de l'Atlantique se disent encouragés de constater que dans son dernier discours du Trône, le premier ministre du Canada s'est engagé à rencontrer tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux afin de mettre sur pied un plan global de réforme des soins de santé, assorti d'investissements fédéraux qui feront partie du prochain budget fédéral. Ils redemandent au gouvernement fédéral de consolider le programme de péréquation afin qu'il soit conforme aux dispositions prévues dans la Constitution, c'est-à-dire faire en sorte que les provinces puissent assurer des services raisonnablement comparables à des taux d'imposition raisonnablement comparables. Les premiers ministres sont encouragés par le consensus qui s'étend sur la nécessité de consolider le Programme de péréquation, comme en témoignent un rapport du comité sénatorial permanent des finances nationales (mars 2002), l'étude du Conference Board du Canada intitulée *Projection des équilibres financiers des gouvernements du Canada et des provinces et territoires*, ainsi que le récent discours prononcé par le commissaire Roy Romanow à Winnipeg au sujet de l'avenir des soins de santé au Canada.

Les premiers ministres de l'Atlantique veulent que le Programme de péréquation soit renforcé par l'élimination immédiate du plafond sur les paiements de péréquation, par l'élaboration d'une norme représentative des dix provinces et par l'élargissement de l'éventail des recettes assujetties à la péréquation.

Ils font remarquer que l'accroissement de l'investissement fédéral dans les soins de santé doit être structuré de manière à répondre aux besoins et aux priorités des Canadiens, peu importe où ils habitent.

Changement climatique

Le changement climatique constitue un grave problème à l'échelle planétaire. Au Canada, il faut du leadership et une action collective et soutenue à long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les premiers ministres de l'Atlantique sont déterminés à chercher des solutions à ce problème; à ce titre, ils ont ratifié le plan d'action régional sur le changement climatique établi à la conférence de 2001 des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada tenue à Westbrook, au Connecticut.

Les premiers ministres se disent préoccupés par les lacunes qu'ils remarquent dans le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral.

Les premiers ministres de l'Atlantique invitent le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces avant de ratifier le protocole de Kyoto, en fonction des douze principes adoptés par les provinces le 28 octobre 2002 à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Ils font

précisément remarquer que dans la démarche du Canada face au problème du changement climatique, il faut s'assurer qu'aucune région ou administration n'est appelée à supporter un fardeau déraisonnable et que la compétitivité économique des régions ou administrations n'est pas menacée.

Coopération régionale

En novembre 2001, les premiers ministres de l'Atlantique ont adopté un plan d'action pour la coopération régionale. Pour s'acquitter de leurs responsabilités envers le public, les premiers ministres ont publié aujourd'hui un rapport intitulé : *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : plan d'action pour la coopération régionale. Rapport de la première année.*

Le rapport fait ressortir les activités communes entreprises par les provinces de l'Atlantique au cours de la dernière année. Les premiers ministres ont souligné plusieurs résultats concrets dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation et des transports. Voici quelques réalisations dignes de mention :

- la mise sur pied de projets de littératie axés sur les jeunes enfants;
- l'adoption d'une entente visant à favoriser une plus grande répartition des ressources entre les collèges communautaires de la région;
- l'établissement d'un processus commun d'examen des médicaments qui vise à réduire les chevauchements et à favoriser l'exécution systématique d'exams de qualité supérieure;
- l'harmonisation continue de la réglementation en matière de camionnage;
- l'élaboration d'une stratégie de diffusion de technologies liées aux systèmes de transport intelligents.

Le *Rapport de la première année* présente des rapports d'étape sur des projets dont le plan de travail s'échelonne sur plusieurs années. Les gouvernements des provinces de l'Atlantique se sont engagés à poursuivre leur quête de répercussions régionales dans les secteurs de la planification des ressources humaines en santé, de la réglementation en matière d'énergie, de la prestation de services en ligne, de l'éducation postsecondaire, de la recherche et de l'innovation, de l'immigration, des niveaux de service dans le transport aérien régional et de l'accès à des fonds de capital-risque à l'échelle locale.

Les premiers ministres de l'Atlantique conviennent de mettre en chantier une stratégie commune sur le mieux-être pour la région de l'Atlantique ainsi qu'une campagne pour promouvoir un mode de vie sain.

Les jeux du Commonwealth

Les quatre premiers ministres appuient la candidature de Halifax comme ville hôte des Jeux du Commonwealth de 2010. Ils sont conscients des retombées économiques et sociales que pourrait avoir cet événement pour la région. Les Jeux du Commonwealth comptent parmi les plus grandes manifestations sportives et culturelles au monde.

Renseignements :

- Véronique Mercier-Dickens, Nouveau-Brunswick (506) 453-2144
- Carl Cooper, Terre-Neuve-et-Labrador (709)-729-3960
- Rob Batherson, Nouvelle-Écosse (902) 424-6601
- Patrick Dorsey, Île-du-Prince-Édouard (902) 368-4400

Position commune des premiers ministres de l'Atlantique sur l'amélioration des soins de santé

Les premiers ministres de l'Atlantique réaffirment l'appel lancé par tous les premiers ministres à la Conférence annuelle des premiers ministres qui s'est tenue en 2002 à Halifax au sujet d'un nouveau partenariat fédéral-provincial de financement visant à revitaliser et à soutenir les soins de santé pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement fédéral doit financer la *Loi canadienne sur la santé* s'il veut la défendre.

Il est primordial que le gouvernement fédéral travaille en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'assurer la viabilité à long terme du système de santé.

1. Accords fiscaux

Du financement fédéral supplémentaire et continu est nécessaire pour soutenir tous les aspects du système de soins de santé. Tout nouveau financement fédéral doit garantir un soutien approprié des services de santé de base en vigueur avant même de viser des programmes qui n'existent pas encore.

Compte tenu des disparités interprovinciales en matière de fiscalité, ainsi que des défis financiers auxquels sont confrontés plusieurs provinces, il serait inapproprié que le gouvernement fédéral propose un modèle à frais partagés pour inciter les provinces à accroître les services de soins de santé.

Continuer d'appuyer la position commune des premiers ministres telle qu'elle a été énoncée à la CPMA de 2001, puis par la suite confirmée aux réunions subséquentes des premiers ministres :

« Demander au premier ministre du Canada de se joindre à eux en donnant suite à son engagement de mettre en place des arrangements financiers adéquats et viables à court et moyen termes incluant :

- l'élimination immédiate du plafond à la péréquation;*
- le début immédiat de travaux pour développer une formule renforcée et plus équitable pour le Programme de péréquation incluant, à titre d'alternative possible, la norme des dix provinces qui reconnaît la volatilité des revenus reliés aux ressources naturelles, ainsi qu'une couverture étendue des revenus;*
- la restauration du financement fédéral dans le cadre du TCSPS à au moins 18 % avec la mise en place d'un mécanisme d'indexation approprié; et*
- des travaux sur d'autres mécanismes pour le TCSPS incluant les transferts de points d'impôt à titre d'alternative possible au transfert en espèces actuellement versé dans le cadre du TCSPS. »*

2. Rôle du secteur privé

Les premiers ministres de l'Atlantique demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux de travailler ensemble à encourager davantage l'efficacité dans la prestation des services publics de santé, conformément aux cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé*, et à permettre à la fois l'innovation de la part du secteur privé et du secteur public.

3. La Loi canadienne sur la santé

Les premiers ministres de l'Atlantique appuient la *Loi canadienne sur la santé* ainsi que son renouvellement qui vise à refléter les situations changeantes dans les soins de santé.

Si les services couverts par la *Loi canadienne sur la santé* sont accrus, le gouvernement fédéral doit donc leur accorder le soutien financier adéquat et continu nécessaire.

4. Ressources humaines en santé

Les premiers ministres de l'Atlantique appuient la demande commune de tous les premiers ministres pour que la planification et la collaboration interprovinciales soient accrues en matière de formation et de recrutement de professionnels de la santé, afin d'assurer qu'il y en ait en nombre suffisant dans toutes les provinces et tous les territoires.

5. TI – Infostructure de la santé

Affirmer le besoin de financement fédéral ciblé en vue de maintenir le niveau actuel des investissements en matière de TI et le développement d'une infostructure de la santé.

6. Financement pour la réforme des soins primaires

On demande du financement fédéral pour permettre aux provinces d'accélérer leurs efforts de réforme de la prestation des soins primaires et pour améliorer les services et leur efficacité, tout en répondant aux situations uniques de chaque province et territoire.

7. Financement de services supplémentaires

Les fonds supplémentaires devraient d'abord être affectés aux services principaux déjà dispensés. Le financement de services supplémentaires doit s'accompagner d'une garantie que le gouvernement fédéral les soutiendra par du financement adéquat et continu.

L'assurance-médicament et les soins à domicile sont d'autres domaines où l'on peut envisager du financement.

8. Imputabilité et partenariat

Les premiers ministres de l'Atlantique ont accepté d'assumer les responsabilités en matière de financement des soins de santé convenues lors de la rencontre des premiers ministres en septembre 2000. Celles-ci comprennent la demande d'aide au fonds des soins de santé primaires dans le cas de projets particuliers, l'utilisation du fonds d'équipement médical pour acquérir de l'équipement médical et la préparation de rapports sur les indicateurs de soins de santé.

Les premiers ministres de l'Atlantique s'entendent sur l'importance d'être imputables en ce qui a trait aux dépenses en santé et à la prestation de soins, mais ils estiment que l'imputabilité signifie d'abord et avant tout rendre compte au grand public, et non au gouvernement fédéral.

9. Stratégie nationale de mieux-être

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique réclament une stratégie nationale en matière de mieux-être qui serait élaborée en collaboration avec les dix provinces et les trois territoires.



THE COUNCIL OF
ATLANTIC PREMIERS
LE CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

*Travailler
ensemble pour le
Canada atlantique*

Plan d'action
pour la coopération
régionale

Rapport de la première année
Novembre 2002

***Rapport de la première année
Plan d'action pour la coopération régionale du
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique***

Introduction

En novembre 2001, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a publié le document *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : plan d'action pour la coopération régionale*, par lequel il s'engage à défendre les intérêts de la population de la région atlantique. Un an après l'adoption de son plan d'action, le Conseil a le plaisir d'annoncer que des progrès considérables ont été accomplis aux chapitres de l'amélioration des services aux citoyens et de la compétitivité économique de la région.

Amélioration des services aux citoyens de la région de l'Atlantique

Éducation et perfectionnement des compétences

► **Littératie**

L'amélioration des compétences en lecture dans les écoles demeure une priorité des ministères de l'Éducation des provinces de l'Atlantique. D'importantes mesures ont été prises en ce sens et un certain nombre de documents d'accompagnement ont été publiés.

Quatre livrets en français

Mot de passe : littératie – Livret destiné aux parents;

Mot de passe : littératie – A Booklet Intended for Parents;

Mot de passe : littératie – Livret destiné aux directions d'école;

Mot de passe : littératie – Livret destiné au personnel enseignant

Quatre brochures en anglais

How to Monitor Your Child's Reading Development;

How the Teacher Helps Your Child Learn to Read;

How You Can Help Your Child Learn To Read;

How Your Child Develops as a Reader.

Deux trousse d'évaluation des compétences en lecture

Atlantic Canada Reading Assessment Resource Kit for grades K-3; et

Trousse d'appréciation de rendement en lecture : immersion française maternelle à la troisième année

On trouvera dans ces divers documents des stratégies et des idées afin d'aider les administrateurs scolaires, les parents et les enseignants à créer un milieu propice à l'acquisition de compétences en lecture, l'accent étant mis sur l'apprentissage de la lecture chez les enfants. S'appuyant sur les efforts courants des provinces, ces projets régionaux fournissent l'occasion de partager le savoir-faire et transmettent un message clair et cohérent sur l'importance de la littératie à un jeune âge.

En 2003, les ministères continueront à appuyer la littératie en lecture en produisant quatre autres livrets/outils de promotion en français à l'intention des dirigeants communautaires, des bibliothèques, des enfants d'âge préscolaire et des adolescents; en créant un site Web interactif en français sur la littératie en lecture; et en créant des ressources de langue anglaise pour les élèves de la quatrième à la sixième année.

➤ **Enseignement postsecondaire**

Les premiers ministres de l'Atlantique sont conscients de l'importance que revêtent les établissements d'enseignement postsecondaire pour la région. Ils comprennent que le public s'attend à ce que les établissements d'enseignement postsecondaire soient accessibles aux citoyens, qu'ils soient équipés de façon à garantir un enseignement de pointe et qu'ils puissent répondre aux nouveaux débouchés de l'économie moderne.

Les provinces ont effectué une première évaluation des mesures à prendre pour que les établissements d'enseignement postsecondaire de la région de l'Atlantique répondent véritablement à nos besoins.

- ⇒ Les ministères responsables de l'enseignement postsecondaire travaillent ensemble à l'élaboration d'une politique relative à la qualité des programmes de formation ouvrant droit à des prêts étudiants.
- ⇒ Les ministères ont rédigé un rapport sur les besoins en infrastructure de nos établissements d'enseignement postsecondaire afin de trouver des mécanismes de financement au sein même des établissements et auprès des gouvernements fédéral et provinciaux. Il est ressorti des consultations des universités, des collèges communautaires et des gouvernements qu'il faudrait 679 millions de dollars pour renouveler l'infrastructure afin de moderniser les installations et l'équipement dans la région de l'Atlantique.

Pour accroître la pertinence de l'enseignement postsecondaire par rapport aux besoins de la société, les provinces collaborent aussi à des projets dans le cadre desquels elles tenteront d'utiliser l'information sur le marché du travail pour prendre des décisions stratégiques sur le financement de programmes.

➤ **Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique**

Les quatre ministres responsables des collèges communautaires se sont engagés à améliorer les programmes des collèges communautaires de la région en créant le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA). Par l'entremise de ce regroupement, les quatre provinces et les collèges communautaires uniront leurs efforts dans un certain nombre de secteurs stratégiques, notamment :

- ⇒ l'élaboration de programmes et la prestation de cours et de programmes dans les collèges communautaires;
- ⇒ l'élargissement de la transférabilité des unités dans toute la région; et
- ⇒ le perfectionnement professionnel des enseignants des collèges communautaires qui créent et offrent des cours en ligne.

Santé

➤ **Processus commun d'examen des médicaments**

Les ministères de la Santé de la région de l'Atlantique ont créé un processus commun d'examen des médicaments. Jusqu'ici, 23 médicaments ont été examinés. Ce processus a

permis de réduire le double emploi, a maximisé l'utilisation des ressources limitées et a amélioré l'uniformité et la qualité des examens.

La région de l'Atlantique joue un rôle de chef de file dans le processus commun d'examen des médicaments qui vient d'être lancé à l'échelle nationale, puisque son expérience servira de modèle.

➤ **Planification des ressources humaines**

Chacune des provinces de l'Atlantique vient d'entreprendre une étude de ses ressources humaines en santé dans le cadre d'initiatives régionales financées par Développement des ressources humaines du Canada (DRHC). Les ministères de la Santé et les ministères responsables de l'enseignement postsecondaire des provinces de l'Atlantique travaillent de concert à une proposition de projet visant à tirer parti des renseignements recueillis afin d'établir une base de données afin d'appuyer la prise de décisions éclairées au sujet de la planification de l'enseignement dans le domaine de la santé. Ces renseignements serviront aussi à orienter les politiques et les pratiques en matière de recrutement, de financement et de responsabilisation pour l'enseignement et la formation dans les disciplines de la santé. Dans le cadre du projet proposé, on rassemblerait les données provinciales déjà connues et les données sur l'offre et la demande prévues; on effectuerait une analyse des écarts; et on déterminerait les besoins de la région en matière d'éducation en santé. Les renseignements ainsi recueillis serviraient d'outil de planification pour évaluer les besoins actuels et futurs de certaines professions choisies du domaine de la santé. La proposition sera présentée à DRHC au début de 2003.

➤ **Infostructure atlantique de la santé**

Les ministères de la Santé ont mis sur pied l'Infostructure atlantique de la santé (IAS) afin de collaborer aux stratégies liées aux technologies de l'information en santé et afin d'échanger sur les pratiques exemplaires. L'IAS a reçu 12 millions de dollars du Programme des partenariats pour l'infostructure canadienne de la santé, somme à laquelle s'est ajouté un financement de contrepartie de 12 millions de dollars des provinces. Ces fonds ont permis d'établir les outils suivants :

- ⇒ un registre commun de la clientèle à l'Île-du-Prince-Édouard;
- ⇒ un système de gestion de cas pour le programme des enfants dans le besoin (*Children in Need*) de Terre-Neuve-et-Labrador;
- ⇒ un système de gestion de cas pour la saisie unique dans le secteur des soins continus en Nouvelle-Écosse;
- ⇒ un système de gestion de cas pour le programme provincial des soins à domicile à l'Île-du-Prince-Édouard;
- ⇒ l'installation de systèmes de téléradiologie/d'archivage et de transmission d'images (PACS) au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, avec des branchements intraprovinciaux et interprovinciaux afin de faciliter l'accès des patients à des services spécialisés d'aiguillage et de consultation;
- ⇒ l'adoption de normes communes quant à l'information et aux données pour garantir l'interopérabilité des systèmes implantés grâce à ces fonds.

L'IAS continuera de chercher d'autres occasions de collaboration dans la région de l'Atlantique ainsi que des moyens d'obtenir des fonds externes pour poursuivre ces travaux.

Environnement

➤ Groupe de travail de l'Atlantique sur la sensibilisation relative aux pesticides - normes d'éducation et de formation

En juillet 2002, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a octroyé un contrat à Atlantic Information Services de Fredericton pour la rédaction de documents pédagogiques et de formation sur les pesticides à l'intention des opérateurs d'épandeurs de pesticides de la région. Ceux-ci pourront ainsi se préparer de façon uniforme en vue de la reconnaissance et de l'agrément. Les documents en question seront prêts dès janvier 2003. Grâce à eux, les opérateurs d'épandeurs de pesticides généraux et les paysagistes de la région de l'Atlantique satisferont aux normes nationales et les dépasseront même. Ce projet illustre parfaitement l'engagement permanent des provinces à améliorer l'industrie et à répondre à la demande du public, qui souhaite que l'on resserre continuellement les normes de sécurité à l'égard de l'environnement et de la protection de la santé publique.

➤ Évaluation de la contamination par les produits pétroliers

En mai 2002, les ministères provinciaux de l'Environnement ont ratifié un protocole d'entente prévoyant la prise de mesures correctives fondées sur le risque (RBCA) afin d'assainir les sites de la région de l'Atlantique contaminés par des produits pétroliers. Aux termes de ce protocole, les provinces ont nettoyé plus de 120 sites dans la région. Cette opération a eu beaucoup de succès, car on a utilisé les ressources humaines et financières de façon plus rationnelle tout en garantissant un niveau élevé de protection de l'environnement.

Compétitivité économique accrue

Stratégie harmonisée du camionnage

Les provinces de l'Atlantique ont participé à l'exécution d'une étude intitulée *Stratégie harmonisée du camionnage pour le Canada atlantique : évaluation des possibilités*. Les auteurs y présentent plusieurs secteurs où l'harmonisation des pratiques dans la région de l'Atlantique pourrait améliorer l'efficacité et la sécurité du transport de marchandises, tant à l'extérieur qu'à destination de la région de l'Atlantique.

Cette stratégie aura des répercussions bénéfiques : elle améliorera l'efficacité des corridors de commerce, la capacité des réseaux régionaux et locaux de transport ainsi que la coordination entre les organismes provinciaux.

D'importants jalons ont été posés dans la région à cet égard. Les provinces de l'Atlantique ont harmonisé leur réglementation relative aux poids et dimensions en vue d'une configuration commune et elles travaillent à l'harmonisation des procédures régissant les charges surdimensionnées et de poids excédentaire ainsi qu'à l'adoption de pratiques communes d'exécution de la loi dans la région. Elles ont aussi entamé des discussions préliminaires avec le Maine pour examiner la possibilité d'harmoniser les poids et les dimensions des véhicules entre les États de la Nouvelle-Angleterre et la région de l'Atlantique.

Corridor de commerce de l'Atlantique

Le plan stratégique des provinces de l'Atlantique sur les Systèmes de transport intelligents (STI) est terminé. Il a été établi par les provinces de l'Atlantique, le gouvernement fédéral et un groupe d'intéressés de la région. Il tiendra lieu d'approche concertée à l'égard des futurs projets de STI d'envergure régionale; il donnera lieu à des économies d'échelle et à l'harmonisation des technologies.

Le plan d'implantation des STI dans la région fera ressortir plusieurs secteurs importants qui pourraient être perfectionnés et où l'adoption de tels systèmes pourrait contribuer à la création d'un corridor « intelligent » de commerce dans la région de l'Atlantique. Ces projets compléteront aussi les travaux entrepris dans le cadre de la stratégie harmonisée du camionnage. Les ministères des Transports des provinces de l'Atlantique appuient les démarches à la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine en vue de la mise en oeuvre des programmes d'efficacité des STI et ils participent à des travaux à l'échelle nationale en vue d'instaurer un système météo routier (RWIS).

Cybergouvernement

L'entente *Atlantic Canada On-line* (ACOL), ratifiée en 1996, établit le cadre de référence de la collaboration régionale en matière de prestation de services en direct. Les principales réalisations à ce chapitre sont une entente en vue de reconduire l'entente de 1996 et la création d'un système de contrôle en direct des droits de rétention pour améliorer le système d'enregistrement des titres et des instruments de la région de l'Atlantique. Il s'agit d'un système commun d'enregistrement électronique des biens personnels pour toute la région de l'Atlantique. Il constitue un exemple éloquent de la coopération régionale entre les quatre gouvernements provinciaux en matière de politiques, de technologie et de prestation de services.

Le système d'enregistrement améliore la prestation de services aux entreprises qui ont des établissements dans chacune des quatre provinces, car il leur sert de point d'accès unique. De plus, il permet de réduire les frais d'exploitation pour les gouvernements puisqu'ils se partagent les coûts de l'infrastructure.

Les premiers ministres de l'Atlantique encouragent fortement le comité du cybergouvernement à cerner d'autres occasions, dans le domaine des services régionaux en direct, d'améliorer la prestation des services, de réaliser des économies et de rehausser la compétitivité du milieu des affaires.

Marchés publics

Les premiers ministres de l'Atlantique ont montré qu'ils étaient résolus à réduire les obstacles au commerce en mettant sur pied le Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique (CCMPA) en 1994. Ce comité a pour but d'éliminer toutes les formes de discrimination dans les marchés publics exercées par les gouvernements provinciaux et les entités publiques relevant d'eux.

D'importants progrès ont été accomplis à l'égard de l'élaboration de modalités uniformisées pour la région de l'Atlantique. Celles-ci faciliteront l'établissement de pratiques d'achats

communes dans la région et les fournisseurs disposeront ainsi d'une seule série de règles pour vendre au gouvernement. Les provinces utiliseront les politiques harmonisées pour créer des pratiques uniformes pour l'administration des demandes d'achats régionaux.

En faisant des recherches en vue de créer un registre électronique des fournisseurs de la région de l'Atlantique, les provinces ont découvert qu'étant donné la croissance rapide des appels d'offres électroniques pour l'approvisionnement en biens, en services et en services de construction, les fournisseurs de la région étaient déjà en mesure de prendre connaissance d'une grande quantité d'appels d'offres et de soumissionner, peu importe les seuils des appels d'offres.

Le Conseil a envisagé la possibilité de créer un réseau des appels d'offres pour la région de l'Atlantique comme point d'accès unique aux appels d'offres du secteur public. Bien qu'un tel réseau n'ait pas été officiellement établi, les provinces ont créé des hyperliens vers les sites Web des marchés publics des autres gouvernements de la région de l'Atlantique. Les fournisseurs ont donc maintenant accès à tous les appels d'offres de la région de l'Atlantique, ce qui leur permet de repérer plus facilement et à moindre coût les appels d'offres lancés dans la région et ce faisant, de soumissionner davantage.

Dans la foulée du succès obtenu dans l'achat d'autobus scolaires et de manuels scolaires, les premiers ministres se sont engagés à poursuivre l'examen des occasions d'achats regroupés.

Recherche et innovation

Conscients du fait que la recherche et l'innovation sont des piliers de la compétitivité économique à long terme de la région, les premiers ministres sont déterminés à unir leurs forces pour consolider la capacité de la région dans ces domaines.

Les provinces se sont engagées à collaborer avec le gouvernement fédéral pour renforcer le processus de sélection de la deuxième série de demandes de propositions du Fonds d'innovation de l'Atlantique, pour accroître les fonds disponibles pour les subventions du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et pour préciser les critères de répartition des fonds pour les coûts indirects de la recherche universitaire. Toutes ces démarches visent à garantir que les établissements d'enseignement postsecondaire de la région de l'Atlantique reçoivent une part équitable des fonds de la recherche fédérale et qu'ils maximisent leurs chances de devenir des chefs de file reconnus de la recherche à l'échelle nationale. Les provinces s'entendent pour communiquer un message clair en ce sens au gouvernement fédéral avant la préparation du prochain budget fédéral.

Énergie

Le premier Forum des ministres de l'Énergie de l'Atlantique a eu lieu en mai 2002. Les ministres de l'Énergie se sont alors engagés à adopter une démarche intégrée, tout particulièrement pour les discussions fédérales-provinciales et pour les discussions avec les autorités américaines. Les ministres ont donné le feu vert à une nouvelle initiative de

l'énergie dans la région de l'Atlantique et ils ont convenu d'unir leurs efforts dans un certain nombre de domaines clés, dont les suivants :

- ⇒ la précision et l'harmonisation de la réglementation;
- ⇒ la collaboration avec les services publics d'électricité et entre eux; et
- ⇒ l'élaboration de stratégies sur l'efficacité énergétique pour la région atlantique.

À leur réunion d'août, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont annoncé une nouvelle mesure afin de synchroniser la réglementation en matière d'énergie dans toute la région du Nord-Est. Cette mesure fera fond sur le travail du Forum des ministres de l'Énergie de l'Atlantique.

Le fait d'adopter une démarche régionale dans le secteur de l'énergie nous permettra de protéger nos approvisionnements en énergie, d'élaborer des politiques qui profitent à toute la région, d'encourager la recherche de nouvelles formes d'énergie et d'améliorer le développement commercial dans la région de l'Atlantique.

Nouveaux débouchés régionaux

Outre les travaux décrits dans ce rapport d'étape, les premiers ministres participent à un processus continu en vue de repérer et d'analyser de nouvelles mesures de coopération comme suite à leur engagement à chercher de nouvelles idées et de nouvelles occasions. En juin 2002, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a réitéré son engagement à travailler à de nouveaux aspects de la coopération intergouvernementale dans un certain nombre de secteurs.

Immigration

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique entreprendra un examen régional de l'immigration en vue d'accroître le recrutement et la rétention d'immigrants dans la région. Une telle collaboration permettra de trouver des mesures d'intérêt commun, de faciliter l'échange de pratiques exemplaires et d'unifier la voix des quatre provinces de l'Atlantique au sujet des questions nationales d'immigration. Le Conseil est en train d'élaborer un plan de travail; pour commencer, les provinces entreprennent une analyse du contexte de la région de l'Atlantique en vue de comparer l'information sur les tendances démographiques et l'immigration dans la région.

Service aérien

Le Conseil est aussi résolu à améliorer l'accès aérien à la région en proposant au gouvernement fédéral des options qui favoriseraient l'augmentation du niveau de service aérien offert aux entreprises et à la population de la région de l'Atlantique. Il cherche ainsi à créer un milieu compétitif, propice à la croissance du service aérien dans la région, à trouver des occasions de conclure des ententes sur l'ouverture des espaces aériens avec l'Europe et à poursuivre les pourparlers sur la libéralisation du commerce avec les États-Unis.

L'amélioration du transport aérien dans la région de l'Atlantique, ainsi qu'à destination et en partance de la région, se traduira par une augmentation des débouchés et de l'activité économique pour les collectivités rurales, une diminution des coûts et du temps de déplacement grâce à la mise sur pied de correspondances directes additionnelles vers les villes du littoral de l'Est des États-Unis et d'Europe et une amélioration des correspondances intermodales pour les entreprises et les touristes.

Valeurs

Les premiers ministres de l'Atlantique ont réitéré leur engagement à collaborer pour appuyer la création d'un petit fonds commun d'immobilisations. Les organismes des quatre provinces chargés de réglementer les valeurs veilleront à harmoniser les exemptions par rapport aux exigences des prospectus et faciliteront les démarches de recherche d'investisseurs pour les entreprises de la région, tout en assurant une bonne protection aux investisseurs.

Les premiers ministres sont aussi résolus à envisager la création de fonds communs à faible capitalisation boursière dans la région en harmonisant les politiques et la législation et en réglant les problèmes qui peuvent survenir en matière d'observation de la loi. De tels fonds permettraient aux entreprises de chercher des bailleurs de fonds parmi un groupe d'investisseurs régionaux, sans qu'elles aient à satisfaire à des critères d'admissibilité différents dans chaque province.

Conclusion

Le Rapport de la première année est le premier bilan exhaustif présenté à la population de la région de l'Atlantique au sujet des réalisations et des progrès accomplis comme suite aux engagements qu'ont pris les premiers ministres de l'Atlantique dans le Plan d'action. La coopération régionale aux chapitres de la prestation des services et de l'accroissement de la compétitivité de la région continuera d'être axée sur les intérêts de la population de l'Atlantique; elle permettra de consolider l'économie de la région et de répondre aux besoins des gens de la région.